

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1983-1984

---

13 juin 1984

---

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE MODIFICATION  
DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

---

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

Article 37

Ajoutez au 2. de l'article l'alinéa suivant :

"Il peut être procédé à cette demande par écrit.  
Dans ce cas, sauf décision contraire du Conseil ou  
du Bureau du Conseil lorsque ce dernier ne siège pas,  
la présence des signataires n'est pas requise en  
séance publique".